



**3^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
Mardi le 9 mars 2021, 19 h,
Séance tenue en visioconférence**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Réjean Martel	Président
M. Laurier Bérubé	Vice-président
M ^{me} Aline Dumont	Secrétaire
M ^{me} Alicia Montoni	Trésorière
M ^{me} Maude Lortie	Administratrice
M. Sébastien Deveault	Administrateur
M. Lothar Marzell	Administrateur

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Rémy Normand	Conseiller municipal, District du Plateau
M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques
M ^{me} Lydia Toupin	Conseillère en urbanisme (dép. 19 h 40)
M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien

ÉTAIT ABSENTE :

M ^{me} Marie-Josée Savard	Conseillère municipale, District Cap-Rouge-Laurentien
------------------------------------	---

4 citoyens sont présents

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Réjean Martel ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participantes dans la séance en mode virtuel (Zoom).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Réjean Martel lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour.

M. Réjean Martel propose d'ajouter le sujet «Demandes d'appui» et «Réunion des présidents de CQ» au point *Autres dossiers*.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Demande d'opinion sur le projet de modification à la réglementation d'urbanisme relativement à la zone 36438Cb, R.C.A.3V.Q. 296 (secteur de l'avenue Jules-Verne, District électoral de Cap-Rouge-Laurentien)	19 h 05
4.	Adoption du procès-verbal du 9 février 2021	19 h 30
5.	Suivi du procès-verbal	19 h 35
6.	Période d'intervention des conseillers municipaux	19 h 45
7.	Période de questions des citoyens	20 h 05
8.	Dossiers du Conseil de quartier	20 h 15
	<ul style="list-style-type: none">• Consultation sur la Vision de la mobilité active• Stratégie de sécurité routière 2020-2024 : projet du conseil de quartier• Dossier sécurité près des écoles. Bilan du sous-comité• Qualité de l'air• Table de concertation vélo• VDAAA• Autres dossiers	
9.	Trésorerie	20 h 35
10.	Information et correspondance	20 h 40
11.	Divers	20 h 45
	<ul style="list-style-type: none">• Assemblée générale annuelle 2021 (mardi 13 avril 2021)• Nomination du président d'élections	
12.	Levée de l'assemblée	20 h 55

RÉSOLUTION CQA-21-CA-09

Sur proposition de M. Laurier Bérubé, appuyé par M^{me} Aline Dumont, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts susmentionnés.

Adoptée à l'unanimité

3. DEMANDE D'OPINION AU CONSEIL DE QUARTIER

Projet de modification à la réglementation d'urbanisme relativement à la zone 36438Cb, R.C.A.3V.Q. 296 (secteur de l'avenue Jules-Verne, District électoral de Cap-Rouge-Laurentien)

M. Ernesto Salvador Cobos présente, à l'aide d'un soutien visuel, la démarche de consultation citoyenne ainsi que le déroulement de la demande d'opinion.

M^{me} Lydia Toupin, à l'aide d'un support visuel, partage ensuite le [projet de modification](#) qui vise à autoriser l'implantation d'un café-terrasse en cour latérale et d'en permettre l'usage de bar lorsqu'il est associé à un restaurant, en ce cas-ci Les Botanistes, situé au 2010 rue Jules-Verne, adjacent aux Floralies Jouvence. Les modifications visent les articles 225 et 547 à la grille de spécifications de la zone 36438Cb.

Les membres du Conseil sont invités à énoncer leurs questions et leurs commentaires. M^{me} Alicia Montoni se demande, suite aux commentaires écrits dans la consultation publique sur le site de la Ville, comment les citoyens du boulevard Auclair disent pouvoir entendre la musique qui parviendrait du restaurant. M^{me} Lydia Toupin réitère que puisqu'il s'agit d'un bar en *usage associé* à un restaurant, il n'y aura pas de spectacles, ni de musique forte. M. Ernesto Salvador Cobos confirme qu'il n'y a pas de plaintes auprès de la Ville à ce sujet. M^{me} Sophie Marchand, représentante pour Les Botanistes, confirme que la demande sert à valider la terrasse de restaurant, y servir des consommations alcoolisées et y mettre une simple musique d'ambiance.

Un citoyen fait part que l'avenue Jules-Vernes devient de plus en plus commerciale. Comme la Ville souhaite présentement améliorer les accès piétons, il suggère d'envisager l'implantation d'un trottoir le long de l'avenue.

M. Réjean Martel fait un tour de table pour obtenir l'avis des membres du Conseil.

RÉSOLUTION CQA-21-CA-10

Sur proposition de M. Réjean Martel, dûment appuyé, il est résolu d'approuver la demande de modification de zonage R.C.A.3V.Q. 296.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 FÉVRIER 2021

M. Réjean Martel demande aux membres s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal de la dernière rencontre. M^{me} Alicia Montoni relève une coquille pour les numéros de résolutions pour la trésorerie.

RÉSOLUTION CQA-21-CA-11

Sur proposition de M^{me} Aline Dumont, appuyée par M^{me} Maude Lortie, il est résolu d'adopter le procès-verbal de février avec la modification susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité

5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

M. Réjean Martel partage la réponse de la Ville concernant la demande d'analyse pour l'aménagement d'un trottoir sur la rue Paul-VI. L'analyse de justification du trottoir a été conduite le 11 février 2021. En considérant l'environnement de la rue Paul-VI et du secteur résidentiel, le besoin d'un nouveau trottoir sur la rue Paul-VI entre le boulevard Auclair et l'avenue de la Famille a été évalué afin de consolider le réseau piétonnier existant. Une analyse multicritère de faisabilité reste à être effectuée par l'équipe de conception routière.

Concernant la vitesse sur le boulevard Auclair, comme il y a modification des limites de vitesse à la grandeur de la Ville de Québec, cette artère verra aussi sa limite abaissée. M. Réjean Martel mentionne à ce sujet que lui-même, M. Sébastien Deveault, M^{me} Alicia Montoni et M^{me} Maude Lortie ont participé à une présentation sur les limites de vitesse offerte aux Conseils de quartier le 2 mars dernier, où ils ont également pu énoncer des commentaires et des préoccupations.

Au sujet de la résolution qui a été prise sur l'entretien du sentier piétonnier entre les rues Buffon et de l'Étincelle, M. Réjean Martel a envoyé le document à M^{me} Marie-Josée Savard. M. Ernesto Salvador Cobos fait part que le service responsable à la Ville a pris en charge la demande et l'analyse est en cours.

Concernant la réglementation du chauffage au bois, M. Rémy Normand confirme qu'il y aura une annonce officielle à ce sujet au printemps.

6. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Rémy Normand rappelle qu'il y a une démarche consultative en cours (25 février au 9 avril) quant au projet de [Stratégie de développement durable](#), un projet qui est le fruit d'une large consultation rassemblant les préoccupations des diverses unités de la Ville. Une séance d'information en ligne aura lieu le jeudi 11 mars.

En préparation à l'ouverture de l'usine de biométhanisation, la Ville continue son projet-pilote de collecte de résidus alimentaires. M. Rémy Normand énonce certains résultats suite à la première phase :

- 83% des participants ont vu leur quantité de déchets diminuer de façon significative;
- de ce nombre, 75% ont estimé que leurs déchets ont diminué de 40%;

- 88% ont jugé que le choix de la collecte par sac était un choix adéquat;
- 97% des participants l'ont fait pour la préservation de l'environnement, suivi de 85% pour la réduction des déchets;
- 76% ont considéré la réduction de déchets comme argument principal pour convaincre les gens de participer à cette collecte.

Il mentionne que bien que la Ville n'ait pas à intervenir dans les opérations liées à la crise sanitaire, elle s'est occupée de fournir aux citoyen.ne.s des activités et certains assouplissements aux règlements municipaux (par exemple, boire dans certains parcs, opérer des terrasses à coût minime). Les commerçants de détail ont également pu bénéficier de programmes d'aide de la part de la Ville et du gouvernement. Comme la crise sanitaire n'est pas terminée, la Ville veut poursuivre ses efforts pour faciliter la vie de ses citoyen.ne.s et leur offrir des occasions d'activités.

La Ville vise, dès la fin mars si les conditions météorologiques le permettent, à débiter les opérations de nettoyage sur les pistes cyclables, les trottoirs et les espaces où les citoyen.ne.s sont susceptibles de se promener. Les rues partagées et les rues vertes seront aussi ramenées cette année.

Certains soutiens financiers ont été bonifiés pour les organismes communautaires veillant sur les gens plus vulnérables au cours de cette crise et les camps de jour reviendront également cette année. Ils pourront opérer selon les conditions énoncées par les mesures sanitaires du gouvernement.

M^{me} Alicia Montoni remercie M. Rémy Normand pour tous les services qui ont été offerts par la Ville cette année. À travers les échanges entre les membres, un constat s'impose : cette année, les gens ont appris à découvrir leur quartier et leur ville.

M. Lothar Marzell questionne s'il y a eu des développements sur un éventuel parc industriel de type «traditionnel». M. Rémy Normand répond que ce projet avait été tenté avec l'ancienne administration de l'aéroport et qu'il visait à développer des industries en lien avec les aspects commerciaux de l'aéroport. Toutefois, la crise sanitaire a depuis bloqué à peu près tout développement de l'aéroport.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Il n'y a pas d'interventions.

8. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

8.1 Consultation sur la Vision de la mobilité active

M. Réjean Martel partage le document de réflexion pour des propositions quant à la mobilité active dans le quartier de l'Aéroport (*en annexe*). Le mémoire du CQA sera déposé à la Ville la semaine prochaine.

Il invite entretemps les membres à aller ajouter des suggestions sur la [carte interactive](#).

8.2 Stratégie de sécurité routière 2020-2024 : projet du conseil de quartier

M. Sébastien Deveault a reçu la réponse de la Ville concernant le projet du CQA : ce dernier a été accepté et retenu. La subvention sera transférée au compte du Conseil dans les prochains jours. Une rencontre avec les deux conseils d'établissements impliqués pour développer le projet sera la prochaine étape.

8.3 Dossier sécurité près des écoles : bilan du sous-comité

M. Sébastien Deveault attend un retour de M. Sergio Marques, le responsable de la Ville qui doit revoir l'aménagement de la rue de l'école Les Primevères.

M. Réjean Martel fait part que [les résultats](#) du sondage sur les habitudes de déplacement des élèves et des membres du personnel des écoles primaires de Québec sont maintenant disponibles. Il se demande si les directions d'écoles et / ou les conseils d'établissements ont reçu cette information.

M. Sébastien Deveault s'étonne que les écoles Trois-Saisons - L'Étincelle ne se trouvent pas dans le document, mais il est satisfait de voir qu'on a noté de nombreuses mentions du passage piétonnier problématique dans le coude de la rue Félix-Antoine Savard.

Par rapport au déneigement du sentier piétonnier entre la rue Buffon et l'Étincelle, M. Sébastien Deveault mentionne qu'il n'a pas eu de retour suite à la résolution **CQA-21-CA-03** envoyée en janvier dernier avec un document visuel. M. Ernesto Salvador Cobos que le dossier est en analyse. M. Sébastien Deveault espère toujours avoir une réponse d'ici la fin de l'hiver.

8.4 Qualité de l'air

M. Alain Michard partage un tableau représentant l'évolution du taux de particules fines dans l'air du quartier Champigny. Il attire l'attention des membres sur un pic remarquable entre 21h et 3h du matin.

Concernant l'offre déclinée du projet de recherches avec des stations d'analyse de qualité de l'air, M. Alain Michard et M. Réjean Martel rédigeront un message pour en avertir le responsable.

8.5 Table de concertation Vélo

M. Laurier Bérubé fait part de sa rencontre avec la Table de concertation vélo lors du 23 février dernier. Il s'en est dégagé quatre axes cyclables quatre-saisons. L'axe Nord-Sud, partant de Val-Bélair, serait priorisé.

La Table espère également un allongement de la saison cyclable, qui pourrait notamment être possible si la Ville dégage les pistes cyclables plus tôt au début du printemps.

M. Rémy Normand amène également des précisions quant au [projet de vélos](#) à assistance électrique lancé par le Réseau de transport de la Capitale l'automne dernier.

8.6 VDAAA

Il n'y a pas de nouveaux développements.

8.7 Autre(s) dossier(s)

8.7.1 Réunion des présidents des Conseils de quartier

M. Réjean Martel a participé, le 22 février dernier, à la réunion des présidents des Conseils de quartier où les enjeux respectifs de chaque quartier ont pu être partagés.

Deux points majeurs de cette réunion :

- L'opportunité d'avoir une plus grande présence médiatique pour les Conseils de quartier pour la couverture des enjeux locaux. Une formation pourrait être offerte aux Conseils pour savoir comment présenter les enjeux aux journalistes.
- En ce qui concerne la Table sur l'environnement, ce comité n'a pas vraiment eu de rencontre depuis 2019, le président ayant manqué de temps et depuis quitté. Un appel pour s'impliquer a donc été lancé pour relancer cette Table.

8.7.2 Rue Champigny Est

M. Réjean Martel demande aux membres s'ils souhaitent passer une résolution en rapport avec la demande d'un citoyen de la rue Champigny Est sur la circulation de transit dans sa rue.

RÉSOLUTION CQA-21-CA-12

Considérant la problématique soulevée par des citoyens du secteur concernant la circulation de transit sur la rue Champigny-est ;

Considérant que plusieurs automobilistes empruntent cette rue afin d'éviter le feu de signalisation du boulevard Hamel ;

Considérant un enjeu de sécurité lié à la vitesse de circulation parfois excessive et à une obstruction visuelle causée par des véhicules stationnés ;

Considérant que la rue Champigny-Est est une rue résidentielle,

Il est proposé par M. Réjean Martel et appuyé par M. Lothar Marzell de demander au service des transports de la Ville de Québec de faire une analyse de la situation et de proposer des correctifs pour limiter au maximum la circulation de transit.

Adoptée à l'unanimité

8.7.3 Demandes d'appui

- Appui à la demande du CQ Cap-Rouge concernant les impacts de la desserte terrestre (routes et voie ferrée) du projet de terminal Laurentia.
- Appui au groupe «Porte-voix du Plateau» pour le zonage dans la zone 34506Mc.

M. Réjean Martel sonde les membres du CQA pour savoir s'ils se sentent à l'aise de s'engager dans un tel appui. Les membres en discutent. Il en ressort que certains enjeux doivent être traités en quartier et d'autres, sur d'autres plans (citoyen, municipal, provincial, fédéral, etc.)

8.7.4 Rencontre du Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge

La rivière du Cap-Rouge étant en partie sur le territoire du quartier de l'Aéroport, M. Lothar Marzell assistera à la prochaine rencontre de l'organisme.

9. TRÉSORERIE

Trésorerie : Il reste 1 299,00 \$ au compte.

RÉSOLUTION CQA-21-CA-13

Sur proposition de M^{me} Alicia Montoni, appuyée par M^{me} Aline Dumont, il est résolu d'octroyer 80\$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la séance du Conseil de l'Aéroport du 8 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

10. INFORMATION ET CORRESPONDANCE

M. Lothar Marzell et M^{me} Aline Dumont participeront à la séance d'information concernant la Stratégie de développement durable 2030.

11. DIVERS

11.1 Assemblée générale annuelle 2021 (mardi 13 avril 2021)

M. Ernesto Salvador Cobos confirme que l'AGA du CQA aura lieu le 13 avril prochain en visioconférence et il rappelle le processus des élections d'administrateur.trice.s qui s'y tiendra. Il mentionne que la distribution d'information pour les assemblées générales et le processus d'élection est déjà débutée, en format papier et sur les plates-formes numériques.

Le rapport annuel est complété et sera présenté à l'AGA.

11.2 Nomination du président d'élections

RÉSOLUTION CQA-21-CA-14

Sur proposition de M^{me} Alicia Montoni, dûment appuyée par M^{me} Maude Lortie, il est résolu de nommer M. Ernesto Salvador Cobos président d'élections.

Adoptée à l'unanimité

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée. Il est 21 h 45.

Accepté à l'unanimité.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M. Réjean Martel et M^{me} Aline Dumont.

SIGNÉ

Réjean Martel, président

SIGNÉ

Aline Dumont, secrétaire

Québec, le 15 mars 2021

Voici les commentaires et les réflexions du conseil de quartier de l'Aéroport concernant la vision de la mobilité active pour notre quartier. Plusieurs des éléments suggérés ont été ajoutés sur la carte interactive.

Y a-t-il des secteurs dans votre quartier qui sont moins accessibles à pied et à vélo ?

- ✓ Absence d'un trottoir sur la rue Saint-Yves entre la rue Thivierge et la rue Huot pour sécuriser le lien vers l'école Jouvence.
- ✓ Le déneigement du sentier piétonnier entre les deux écoles primaires l'Étincelle-Trois-Saisons. (rue Buffon et l'Étincelle).
- ✓ La base de plein air est enclavée à l'intérieur de boulevards/autoroutes. Très difficile d'accès pour les piétons. La piste cyclable de Jules-Verne était une bonne première étape, mais il faut ajouter une passerelle piétonne au-dessus de l'autoroute Duplessis pour faciliter et sécuriser l'accès.
- ✓ L'avenue Jules-Vernes : Il n'y a aucun trottoir sur cette artère pour avoir un accès sécuritaire pour l'accès aux commerces surtout dans la section comprise entre la rue Le Gendre et Duplessis, mais également pour l'accès au parc Kiwanis.
- ✓ Circulation de transit sur la rue Champigny Est, motivée par l'évitement des feux de l'intersection route de l'Aéroport/boul. Hamel, dans une rue résidentielle encombrée par endroits de véhicules stationnés. Les risques sont liés à la vitesse de circulation et à l'obstruction visuelle. Solution proposée : restreindre l'accès du côté de la route de l'Aéroport aux voitures et camions.

Y a-t-il des équipements publics (bibliothèque, centre de loisirs, parc, école, etc.) ou des générateurs de déplacements (entreprises, commerces, institutions, etc.) qui sont moins accessibles à pied et à vélo ?

- ✓ Dans le secteur Chauveau, l'absence du déneigement du sentier piétonnier entre les deux écoles diminue l'accès aux gens demeurant près de l'école l'Étincelle l'accès au parc Trois-Saisons et au Centre communautaire Trois-Saisons.

Qu'est-ce que la Ville pourrait faire pour améliorer l'intermodalité dans votre quartier ?

- ✓ Sécuriser les piétons et les vélos sur la route de l'Aéroport entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Notre-Dame.
- ✓ Asphalter les bordures des rangs Saint-Ange, Saint-Denis, l'avenue Notre-Dame afin de sécuriser la pratique du vélo.
- ✓ Asphalter la route Jean-Gauvin entre le boulevard Hamel et l'avenue Notre-Dame (lien nord-sud).
- ✓ Élargir la route de l'Aéroport depuis la rue Principale (voie d'entrée de l'Aéroport Jean-Lesage) jusqu'à la rue Notre-Dame.

Y a-t-il des barrières importantes à la marche ou à la pratique du vélo comme modes de déplacement dans votre quartier ?

La route de l'aéroport

- ✓ L'autoroute Duplessis. Elle contraint grandement la mobilité active impliquant les liaisons du quartier de l'Aéroport avec le plateau de Sainte-Foy. Une conversion de l'autoroute en boulevard urbain devrait être envisagée à moyen terme, ce qui aurait aussi et surtout pour avantage de dynamiser ce large corridor.
- ✓ Poursuivre la piste cyclable sur la route de l'Aéroport (du côté de l'aéroport Jean-Lesage) à partir du boulevard Chauveau pour rejoindre celle de la rue Jules Verne (secteur des centres d'achat où passe une belle piste cyclable)
- ✓ Réaliser un trottoir entre la rue Guèvremont jusqu'à et celle du Haut-Saint-Maurice.

MANDATÉ : Conseil de quartier de l'Aéroport

Numéro de dossier : GT2021-007

<p>1. Événement, date et lieu</p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Tenue le mardi 9 mars 2021 à 19h par visioconférence.</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p><i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36438Cb, R.C.A.3V.Q. 296 (District électoral de Cap-Rouge-Laurentien)</i></p>
<p>4. PRÉSENCES</p>		
<p>Membres avec droit de vote :</p> <p>M^{mes} Aline Dumont, Alicia Montoni et Maude Lortie MM. Laurier Bérubé, Sébastien Deveault, Lothar Marzell et Réjean Martel</p> <p>Membre(s) absent(s) : Aucun</p> <p>Membres sans droit de vote :</p> <p>M. Rémy Normand, conseiller municipal du district électoral du Plateau</p> <p>Membres sans droit de vote absents :</p> <p>M^{me} Marie-Josée Savard, conseillère municipale du district électoral de Cap-Rouge-Laurentien</p> <p>Requérant :</p> <p>M^{me} Sophie Marchand</p> <p>Personne-ressource :</p> <p>M^{me} Lydia Toupin, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale de la Ville de Québec</p> <p>Animation et rédaction du rapport :</p> <p>M. Ernesto Salvador Cobos, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne</p>		
<p>5. INFORMATIONS PRÉSENTÉES</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l'objectif et du déroulement de la séance • Présentation des modifications proposées <p>OBJET DE LA DEMANDE</p> <p>Les modifications proposées ont comme objectif d'autoriser l'implantation d'un café-terrasse en cour latérale et de permettre sur celui-ci l'exercice d'un usage de bar lorsqu'il est associé à un restaurant.</p> <p>EXPOSÉ DE LA SITUATION</p> <p>La zone visée est située approximativement à l'est de la route Jean-Gauvin, au sud de la rivière du Cap-Rouge, à l'ouest du parc de Champigny et au nord de l'autoroute Félix-Leclerc.</p> <p>Le requérant est propriétaire du restaurant Les Botanistes situé au 2010, avenue Jules-Verne. Il souhaite obtenir l'autorisation d'opérer un café-terrasse en lien avec son restaurant.</p> <p>Il y a peu, l'établissement Floralies Jouvence a été agrandi pour y accueillir le restaurant Les Botanistes. Ce dernier était alors autorisé comme usage associé au centre de jardinage, lequel fait partie de la classe d'usages Commerce à incidence élevée.</p>		

Le restaurant est situé dans la zone 36438Cb. L'usage C20 Restaurant y est autorisé de plein droit depuis février 2020 par l'adoption du Règlement R.C.A.3V.Q. 266. Le tout ayant permis au restaurant Les Botanistes de s'afficher à l'extérieur, ce qui n'était pas possible pour un usage associé. Toutefois, il a été omis de permettre l'aménagement d'un café-terrasse en cour latérale (article 547), café-terrasse qui était déjà existant et aménagé au moment d'effectuer la modification. Donc, afin de régulariser la situation et de permettre l'exploitation dudit café-terrasse en cour latérale, il y aurait lieu d'ajouter l'article 547 à la grille de spécifications de la zone 36438Cb. De plus, un article permettant un bar sur un café-terrasse associé à un restaurant sera également ajouté (article 225).

6. RECOMMANDATION SPÉCIFIQUE DU MANDATÉ (CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE L'AÉROPORT)

À L'UNANIMITÉ, les membres du conseil de quartier de l'Aéroport présents recommandent d'approuver le projet de modification *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36438Cb*, R.C.A.3V.Q. 296 (District électoral de Cap-Rouge-Laurentien).

7. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

NOMBRE D'INTERVENTIONS DU PUBLIC : 3

1. Un citoyen résidant du secteur concerné par le projet de modification dit être favorable au projet soulignant que celui-ci va augmenter l'offre de services dans le quartier. Par contre, vu que l'avenue Jules-Verne devient de plus en plus une artère commerciale, il estime convenable d'aménager un trottoir du côté nord entre la route Jean-Gauvin et l'autoroute Duplessis. Il considère qu'afin de faciliter le transit de personnes envers les commerces de l'avenue, l'aménagement d'un trottoir est nécessaire.
 - **La représentante de la Ville** signale que l'on prend bonne note des commentaires. Toutefois, pour le moment, il existe l'option du chemin qui longe la rivière.
2. Le même citoyen signale que le sentier dont la représentante parle est plus un chemin pour se promener. Il dit qu'un trottoir sur l'avenue serait plus pour l'accès aux commerces et non pour faire de la promenade. Il fait noter toutefois que son commentaire n'est aucunement une condition pour accepter le projet.
3. En parlant de l'aménagement des trottoirs, une citoyenne propose d'en aménager un sur l'avenue Jules-Verne entre le parc Kiwanis et l'avenue Le Gendre. Elle fait cette proposition en pensant notamment à l'accès au sentier qui longe la rivière et sachant que l'accès au sentier par la Caserne de pompiers sera fermé temporairement en raison des travaux de construction de l'immeuble. Elle fait noter qu'actuellement, il reste uniquement l'accès au sentier par la rue Paul-IV.

8. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU MANDATÉ (CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE L'AÉROPORT)

1. En faisant référence aux commentaires de citoyens dérivés de la consultation écrite, spécifiquement aux commentaires faisant référence au bruit émis par le commerce en question, une administratrice mentionne qu'elle a observé la carte du secteur sur *Google Earth* et qu'elle trouve qu'il y a une bonne distance entre le commerce et les propriétés se trouvant sur le boulevard Auclair. Alors, elle se questionne à savoir comment il est possible que les résidents du boulevard Auclair puissent entendre la musique émise par le restaurant. Elle considère que la musique doit être jouée à un volume très élevé pour pouvoir l'entendre.
2. Un autre administrateur dit être également surpris de ces commentaires. Il dit habiter près du secteur et il signale qu'à certains endroits tout au long de la rivière, les maisons sont plus proches du commerce. Toutefois, il dit ne pas savoir si le bruit est émis par le commerce Floralties Jouvence ou par un autre commerce. En habitant plus près du secteur, il sait qu'à une certaine époque, une fois par année on entendait effectivement le bruit quand le commerce organisait un spectacle de son et de lumières durant la période de Noël. Au cours de dernières années, le conseil de quartier n'a jamais eu connaissance de plaintes de citoyens par rapport au bruit, sauf dans le cas de ce spectacle. Il demande à un résident de la rue Faucher, présent à la séance, s'il entend effectivement des bruits émis par le commerce. Il déplore notamment l'absence des citoyens qui ont manifesté leur mécontentement en lien avec le bruit du commerce lors de la réunion.

- En répondant à l'administrateur, le résidant de la rue Faucher qui a été interpellé par l'administrateur dit n'entendre aucun bruit en lien avec le commerce.

3. Toujours en rapport avec les commentaires cités, le même administrateur fait l'observation de ne pas comprendre très clairement si le bruit qui provoque le mécontentement de certains citoyens est émis spécifiquement par le restaurant ou que le bruit provient plutôt des employés qui y travaillent durant la nuit. Il considère que le fait d'avoir un bar à proximité peut inquiéter certaines personnes. Toutefois, dans ce cas, il ne s'agit pas d'un bar conventionnel comme celui que nous avons eu au coin de l'avenue Notre-Dame et boulevard Chauveau qui a effectivement généré des plaintes au cours des années 1990 et 2000.

- La **représentante de la Ville** mentionne qu'il ne s'agit pas d'un bar conventionnel. En effet, dans le cas que l'on discute ce soir, l'usage « bar » est associé au restaurant. Sur l'émission sonore, elle signale qu'il ne peut pas y avoir de l'amplification de son et le commerce doit respecter le règlement sur le bruit, à savoir le règlement R.V.Q. 978. Finalement, elle note avoir fait part des préoccupations de certains citoyens en rapport au bruit à la requérante.
- Comme complément d'information, un autre **représentant de la Ville** dit avoir fait des vérifications auprès du Centre de relation avec les citoyens de la Ville (311) pour savoir s'il y a des registres des plaintes des citoyens en lien avec l'émission du bruit par le commerce, et ce, afin de supporter les commentaires dont on discute. Toutefois, selon les informations reçues, jusqu'à ce moment, il n'y a pas de registre de plaintes en lien avec cette situation.

4. Au sujet du terrain se situant entre le commerce Floralties Jouvence et le concessionnaire automobile contigu plus proche, un administrateur demande si sur cet espace, le zonage pourrait éventuellement permettre l'établissement d'un bar plus conventionnel.

- La **représentante de la Ville** répond que non. Il n'y a aucun projet de bar prévu entre l'avenue Le Gendre et la route Jean-Gauvin. Elle rappelle que dans le cas du restaurant Les Botanistes, l'usage « bar » est associé à un restaurant.

5. Le même administrateur fait noter que c'est peut-être le fait d'utiliser le terme « bar » qui provoque des inquiétudes parmi les citoyens du secteur. Quand le conseil de quartier a dû se prononcer par rapport à l'établissement du restaurant il y a quelques années, il n'y a pas eu ce type de réactions de citoyens.

9. SUIVI RECOMMANDÉ

Transmettre à la Division de la gestion du territoire et à l'assistante-greffière de l'arrondissement.

Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par

Préparé par

SIGNÉ

SIGNÉ

Réjean Martel
Président
Conseil de quartier de l'Aéroport

Ernesto Salvador Cobos
Conseiller en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne

22 mars 2021